

COMPTE RENDU D'UNE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 avril 2018

Date de la convocation : 05/04/2018

Membres présents : F KLOCK, J-L. CHRIST, R. KROMMENACKER, C. BAUMANN, M-P. PETRI, N. LANG, C. HAUTERIVE, S. MARCHAL, R. MARCHAL, J. SOUTTER, N. BRICHLER, D. MATT, S. SICILIANO, C. CHARBY, R. AUGUSTIN.

Membres absents excusés : /

Membres non excusés : /

Secrétaire de séance : LANG Nicolas

1- Fixation du prix de l'eau

Mr KLOCK François, maire, expose au Conseil Municipal que, considérant la programmation future de travaux sur le réseau de distribution de l'eau (renouvellement d'anciennes parties du réseau d'eau), et considérant l'augmentation de 5 centimes d'euros du prix d'achat du m3 d'eau auprès du syndicat il serait nécessaire, afin de se prémunir des incidences financières qui en résulteront, de prévoir une augmentation du prix du m3 d'eau. Il propose à l'assemblée une hausse de 10 centimes d'euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à

- fixe le prix de l'eau à **1,80 euros le m3 d'eau consommé**,
- dit que ces nouveaux tarifs seront appliqués lors des prochaines facturations de l'eau.

ADOPTÉE : à l'unanimité des membres présents.

2- Vote des taxes directes locales

Le maire propose au Conseil Municipal de reconduire les taux des taxes directes locales notifiées par les services fiscaux et qui assurent un produit fiscal attendu pour l'année 2018 de 220 803,00 euros, à savoir :

- Taxe d'habitation : 14.01 %
- Foncier bâti : 7.77 %
- Foncier non bâti : 59.25 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de reconduire les taux des taxes directes locales comme mentionnées ci-dessus.

Adoptée à : l'unanimité des membres présents.

3- Affectation du résultat de fonctionnement 2017 de la commune

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr François KLOCK, maire,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017 lors de la séance du 29/03/2018,

Constatant que ce dernier présente un excédent de fonctionnement de clôture de 78.330,41 euros,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Solde d'exécution d'investissement 2017	EUROS
Dépenses 001 (excédent de financement).....	(+) 70 974,53
Résultat reporté 2016	(-) 149 304,94
Résultat d'investissement de clôture	(-) 78 330,41
Solde des restes à réaliser 2017	

<u>Investissement</u>	
Besoin de financement.....	(-) 38 356,33
Besoin total de financement.....	(-) 116 866,74
Résultat de fonctionnement de clôture 2017 :	
<u>Résultat de l'exercice</u>	(+) 52 085,50
<u>Résultat antérieur reporté</u>	(+) 44 208,82
Résultat à affecter	(+) 96 294,32
AFFECTATION	
1 - Affectation en réserves cpte /1068.....	96 294,32
2 - Affectation en résultat reporté - cpte 002	0

Adopté à : l'unanimité des membres présents

4- Budget primitif 2018 de la commune

Mr KLOCK François, maire, donne connaissance au Conseil Municipal des propositions budgétaires pour l'exercice 2018 relatives à la gestion générale de la commune, à savoir :

- pour la section de fonctionnement équilibrée en recettes et en dépenses :
 - une somme de 439 700,00 Euros
- pour la section d'investissement, équilibrée en recettes et en dépenses :
 - une somme de 301 790,00 euros

Le Conseil municipal, après délibération approuve et vote le budget tel qu'il lui a été présenté.

Adoptée à : l'unanimité des membres présents.

5- Budget primitif 2018 du service Eau

Mr KLOCK François, maire, donne connaissance au Conseil Municipal des propositions budgétaires pour l'exercice 2018 relatives au service Eau de la commune, à savoir,

- pour la section d'exploitation somme de 115 510,00 euros en dépenses et une somme de 143 970,00 euros en recettes
- pour la section d'investissement, équilibrée en recettes et en dépenses
une somme de 61 998,01 euros en recettes

Le Conseil municipal, après délibération approuve et vote le budget tel qu'il lui a été présenté.

Adoptée à : l'unanimité des membres présents.

6- Admission en non valeurs de titres de recettes de l'année 2014 - 2015 - 2016

Sur proposition de M. le Trésorier,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- DECIDE de l'admission en non-valeur des créances suivantes :

Pour la commune :

Nom et adresse	Année	Montant	Objet
RUPRECHT Nathalie	2014	7,60 €	Location salle
CHARLIER BOYON Estelle	2014	48,18 €	Location salle
DEVENEY Caroline	2015	751,64 €	Accueil périscolaire
DEVENEY Caroline	2016	430,70 €	Accueil périscolaire
Total.....		1.238,12 €	

Pour le service de l'eau :

Nom et adresse	Année	Montant	Objet
GOBERT Michel	2014	0,36 €	Vente eau
MOUSSU Philippe	2014	21,34 €	Vente eau
WEISSELDINGER Francis	2014	0,02 €	Vente eau

FRIAA Said et Elodie	2014-2015	505,19 €	Vente eau
POIROT Mathieu	2014	12,50 €	Vente eau
WENZEL Fabrice	2015	0,2 €	Vente eau
LASSAUCE Catherine	2015	21,34 €	Vente eau
SOUTTER et FRIANT	2015	21,34 €	Vente eau
CACOULO Jean Claude	2014-2015	133,68 €	Vente eau
DEVENEY Caroline	2015-2016-2017	296,71 €	Vente eau
DUMONT Cyrille	2015	58,56 €	Vente eau
VENET Arnaud/BETTI Clara	2015	255,20 €	Vente eau
SONNTAG Mathieu	2015	91,60 €	Vente eau
MEYER Romain	2016	0,32	
Total.....		1 418,36 €	Vente eau

- précise que les crédits nécessaires sont inscrits en dépenses des budgets primitifs 2018 de la commune et du service de l'eau.

Adoptée à : l'unanimité des membres présents.

7- Travaux de réhabilitation de l'école maternelle

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **Décide d'autoriser** le maire à signer le marché public à procédure adaptée concernant les travaux de remplacement des revêtements du sol avec la Sté Jacques HERRMANN de Sarrebourg pour un montant HT de 11 066,65 €.
- **L'autorise** également à signer tous les documents nécessaires à la dévolution des travaux.
- **Précise** que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Adoptée à : l'unanimité des membres présents.

8- Réalisation d'un contrat de prêt d'un montant de 100.000,00 € auprès de la Caisse d'Epargne pour le financement des travaux d'investissement

Vu la proposition de financement de la Caisse d'Epargne,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide :

Pour le financement de ces travaux, le Maire est invité à réaliser, auprès de la Caisse d'Epargne, un Contrat de Prêt composé d'une ligne de Prêt pour un montant total de 100.000,00 € et dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant : 100.000,00 €
Durée totale du prêt : 15 ans.
Périodicité des échéances : mensuelle
Taux d'intérêt : taux fixe de 1,54 %
Amortissement : constant
Frais de dossier : 200,00 €

A cet effet, le Conseil Municipal autorise le maire à signer seul le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la ou les demande(s) de déblocage de fonds.

Adoptée à : l'unanimité des membres présents.